

**Contenu souhaité d'une fiche biographique de déporté au KL Natzweiler
présentée sur le site internet de l'Amicale Natzweiler-Struthof, Histoire et mémoire
- Éléments devant servir de canevas rédactionnel (version du 21/07/2020) -**

1. L'état-civil

- nom et prénom
- date et lieu de naissance
- date et lieu de décès (pendant la guerre ou après 1945 pour les déportés rescapés)

2. La situation avant l'arrestation

- situation familiale (situation maritale et nombre d'enfants)
- profession exercée et nom de l'employeur
- adresse du domicile
- éventuelle mobilisation, captivité ou réquisition
- éventuelle identité d'emprunt (nom de code dans un réseau, fausse identité, ...)
- 1^{ère} arrestation éventuelle et internement sur sol français, voire zones sous contrôle allemand
- éventuels engagements politique, syndical, associatif avant-guerre
- éventuel engagement dans la Résistance (date d'entrée, nom de l'organisation, activités...)

3. L'arrestation

- les circonstances : lieu, date, causes et autorité(s) d'arrestation
- personnes impliquées [renvoi possible à un autre déporté]
- jugement éventuel (date, lieu, nature du tribunal, condamnation, motif)
- lieux d'internement successifs avant camp(s) de concentration

4. Le devenir dans le système concentrationnaire

- lieu et date de départ en déportation (convoi éventuel, etc.)
- lieux de déportation successifs (avec matricule pour le KL et dates de transfert)
- circonstances de libération (au camp, après évacuation...) ou de décès (cause)
- rapatriement (date et centre de rapatriement)

5. Le devenir après-guerre

- professionnel
- éventuels engagements politique, syndical, associatif, etc.
- autres

6. Éventuelles distinctions (prix, citoyenneté d'honneur, décorations françaises / étrangères, etc.)

7. Situation au moment du décès (statut marital, professionnel, descendance)

- + Photographie(s) d'époque (année 1930-1950) ou plus récentes, avec une courte légende
- + Bibliographie (ouvrages citant ce déporté)
- + Publications (ouvrages dont le déporté est l'auteur / le coauteur)
- + Documents audio / audiovisuels (si possible avec liens vers un site où le document est librement accessible)

À NOTER :

- Nous n'imposons pas de limite à la longueur d'une notice biographique, toutefois nous suggérons un texte n'excédant pas les 8.000 caractères, espaces compris.
- Le ou les auteurs d'une notice biographique seront crédités à la fin cette notice, avec la date de 1^{ère} publication ou celle d'une éventuelle mise à jour.
- Le ton d'ensemble devra rester neutre et éviter de l'émotivité ou encore l'hagiographie. Les propos attribués à un déporté seront cités entre guillemets, idéalement en précisant la source.
- Si les droits sur les photos mises à disposition restent acquis aux descendants ou ayants-droit qui les fournissent et en seront crédités, la mise en ligne sur notre site de ces photos pourrait entraîner leur usage ou leur reproduction par d'autres utilisateurs d'internet, personnes physiques ou morales, sans que nous puissions contrôler l'usage qui en serait fait par ces tiers.
- Le Comité éditorial de l'Amicale conserve en permanence la maîtrise du contenu définitif de chaque notice biographique publiée sur notre site.

Le 01/08/2020

Jean-Luc SCHWAB
Président de l'Amicale